

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### TOBAM BTC-LINKED AND BLOCKCHAIN EQUITY FUND

Part : Z1 (Capitalisation et/ou Distribution) FR0014002IG0

Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

Ce FIA est géré par TOBAM

## Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion est la recherche de performance en investissant en actions internationales exposées à l'environnement du Bitcoin et de la Blockchain, et au travers d'une exposition maximale indirecte de 10% au Bitcoin.

Le Bitcoin est un actif numérique au sens de l'article L. 54-10-1 du code monétaire et financier échangeable dans une communauté d'utilisateurs.

### Avertissements :

**Le FCP investira dans des sociétés ayant fortement communiqué sur leurs investissements effectifs et significatifs dans le Bitcoin et la blockchain.**

**L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait qu'aucun seuil de corrélation minimum entre ces investissements par les sociétés dans le Bitcoin et le prix du Bitcoin lui-même n'a été établi. Il en est de même pour la technologie de la blockchain.**

**La corrélation ne saurait ainsi être garantie dans la durée.**

**La société de gestion n'est pas en mesure de s'engager sur la durée d'investissement effectif de ces sociétés en matière de Bitcoin et de blockchain, au gré notamment des cycles et des mouvements de marché.**

**En investissant dans des actions exposées au Bitcoin et à la blockchain, le FCP ne sera pas nécessairement et mécaniquement exposé au Bitcoin lui-même que ce soit à la hausse ou à la baisse.**

**Le FCP s'intéresse à l'innovation que constitue le Bitcoin et la blockchain sans qu'il n'y ait de lien établi en dehors de l'exposition maximale de 10% au bitcoin via dans un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS).**

L'univers d'investissement est construit de façon discrétionnaire sur des marchés réglementés en utilisant notamment des indices caractérisant l'écosystème Bitcoin et blockchain (exemple : le Bitcoin Exposure Index) et en les complétant potentiellement par d'autres actions cotées dont l'activité est exposée directement ou pas selon nos analyses au développement du Bitcoin et de la blockchain. (Exemple : Sociétés impliquées dans le minage, qui ont investi sur des technologies liées à

celle du Bitcoin, qui détiennent effectivement du Bitcoin ou développent des technologies de blockchain et ont communiqué dessus, qui utilisent le Bitcoin en guise de moyen de paiement... sans que cela soit exhaustif).

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif en titres du marché d'actions internationales de sociétés exposées à l'environnement du Bitcoin et de la blockchain.

L'exposition indirecte maximum du FCP au Bitcoin sera de 10% via un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) dont l'objectif de gestion est le suivant : « Le Fonds investira principalement dans le Bitcoin, directement ou indirectement entre 70% et 130% ».

Le FCP peut également recourir aux instruments dérivés, dans la limite de 100% de l'actif net, sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré afin d'exposer le portefeuille.

En particulier, il pourra notamment investir jusqu'à 10% de son actif dans des produits dérivés, tels que des futures sur indices d'actions.

La somme de l'exposition à des risques résultant des engagements et des positions en titres vifs ou via des OPC ne pourra excéder 110% de l'actif.

Le FCP pourra investir jusqu'à 20% de son actif en instruments du marché monétaire. Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en actions et parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger. Cet investissement se fera essentiellement au travers du Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) TOBAM BITCOIN CO2 Offset Fund.

Les investissements se faisant sur plusieurs devises, les investisseurs sont exposés à un risque de change non couvert, maximum, de 100% entre les sous-jacents actions et la devise dans laquelle ils ont investi. Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés et/ou distribués selon l'affectation décidée annuellement par la Société de Gestion.

Le minimum de souscription initiale est de 10 parts.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus (valeur liquidative quotidienne).

Durée de placement recommandée : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant 5 ans.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque de niveau 7 reflète, par rapport à sa stratégie de placement, les investissements liés au Bitcoin et à la blockchain.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque associé au Bitcoin et aux technologies de la blockchain :** Le risque Bitcoin est un risque spécifique au Bitcoin qui peut être sujet à des grosses fluctuations en conséquence de quoi la valeur liquidative du FCP peut baisser rapidement et fortement. De plus, les Bitcoins sont contenus dans des portefeuilles virtuels, plateformes et autres qui peuvent faire l'objet de risques multiples dont la fraude, des risques opérationnels et autres atteintes aux systèmes informatiques réalisées dans un but malveillant, ce qui peut également entraîner une baisse de la valeur liquidative. La blockchain peut faire également l'objet d'attaques ou présenter, comme tout programme informatique, des risques d'erreur ou de vulnérabilité.

**Risque de liquidité :** Certains types de titres peuvent être difficiles à acheter ou vendre, en particulier dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de contrepartie :** Le FCP peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations, laquelle entraînera une baisse de la valeur liquidative du FCP.

**Impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation de produits dérivés à des fins d'exposition dans un marché en hausse peut limiter les gains potentiels.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	2,50%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,09%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance : Néant	

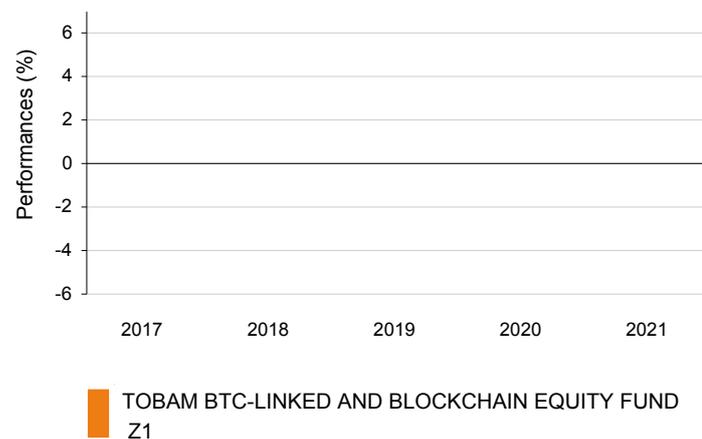
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais du FCP, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse <https://www.tobam.fr/>.**

## Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du FCP : 23 septembre 2021

Date de création de la part : 23 septembre 2021

Devise de référence : Euro.

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de TOBAM, 49-53 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : <https://www.tobam.fr/>.

Les informations relatives aux autres catégories de parts existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet : <https://www.tobam.fr/>.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de TOBAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion TOBAM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 février 2022.